

# INFORMATION IMPORTANTE

## Réorganisation des éco-points et déchèteries

Courant mars, les habitants de **Mazières-en-Mauges** et **Toutlemonde** devront déposer leurs déchets (encombrants, déchets verts, etc...) à la déchèterie de **la Blanchardière**, à Cholet.



À partir du 2 janvier, carte **obligatoire** pour accéder aux déchèteries de Cholet.

Afin que l'accès aux déchèteries (Blanchardière et Cormier) soit réservé aux habitants de la Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC), **un système de contrôle d'accès à l'entrée sera mis en place à compter du 2 janvier 2016\***.

Dès maintenant, vous devez faire une demande de carte d'accès auprès de la CAC, à l'aide du formulaire au dos, ou sur [cholet.fr](http://cholet.fr). Cette carte (une par foyer), est **GRATUITE**, et donne droit à 12 passages par an\*\*.

La carte vous sera retournée par voie postale.



## COMMENT ÇA MARCHE ?

À l'entrée de chaque déchèterie, vous devrez présenter votre carte d'accès devant une borne, pour lever la barrière. Sur la borne, il vous sera indiqué le nombre de passages restants.

À votre demande, la carte pourra être rechargée de 5 passages supplémentaires, jusqu'à 2 fois par an (forfait de 10 € donnant droit à 5 passages). Si vous n'avez pas utilisé la totalité de ces passages supplémentaires, le reliquat sera reporté l'année suivante.

### Vous êtes un professionnel ?

Adressez-vous à la déchèterie (Cormier ou Blanchardière) ou rendez-vous sur [cholet.fr](http://cholet.fr)

### Vous êtes une association ?

Contactez la CAC pour obtenir un formulaire spécifique.

\* Entre le 2 janvier et le 31 mars 2016, l'accès aux déchèteries sera exceptionnellement toléré sans carte.

\*\*Pour les cartes délivrées après le 31 janvier 2016, le nombre de passage crédité sera calculé en fonction du nombre de mois restants dans l'année, sur la base d'un passage par mois.